

Rôle de la séance publique du 13/06/2025 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame MARCHAIS

01) N° 2402913 **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur M. L Abderrafie Me LELOUEY
Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Abderrafie L demande à la cour d'annuler le jugement n° 2407966 du 11 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 mai 2024 du préfet de la Sarthe portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, et lui interdisant le retour sur le territoire français pendant une durée de trois ans.

02) N° 2403392 **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur M. M Tillet Achille Me LACHAUX
Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Tillet Achille M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2411218 du 4 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 22 juillet 2024 du préfet de la Sarthe l'obligeant à quitter le territoire français sans délai et fixant le pays de renvoi, avec interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de trois ans, et l'informant de cette mention d'interdiction dans le système d'information Schengen (SIS).

03) N° 2403511 **RAPPORTEUR : M. le Pdt. QUILLÉVÉRE**

Demandeur M. T Losseni Me PICARDA
Défendeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

M. Losseni T demande à la cour d'annuler le jugement n° 2315753 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation des décisions du 12 janvier 2023 du préfet de la Loire-Atlantique portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi.

Rôle de la séance publique du 13/06/2025 à 10h30

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**01) N° 2202681****RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	ASSOCIATION "VENT D'INQUIÉTUDE, ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DU PAYS M. et Mme L Franck M. et Mme M Xavier M. R Yvain Mme A Cynthia M. V Dominique	Me MONAMY Me MONAMY Me MONAMY Me MONAMY Me MONAMY Me MONAMY
Défendeur	PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DE LA SAUSSINAI	ELFASSI PAUL
Autres parties	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	

Requête de l'ASSOCIATION "VENT D'INQUIÉTUDE, ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE" et autres contre l'arrêté préfectoral complémentaire n° 44254-2 du 13 avril 2022 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine a modifié, afin de renforcer le plan de bridage chiroptérologique, l'arrêté préfectoral n° 44254 du 9/12/2019 et l'arrêté préfectoral complémentaire n° 44254-1 du 8/06/2021 portant autorisation environnementale délivré à la société Parc éolien de la Saussinai pour la construction et l'exploitation de trois éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de La Noë-Blanche et de Guipry-Messac.

02) N° 2402752**RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

Demandeur	CRYO JET	Me DUBUIS
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

La SAS CRYO JET demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2301370 du 17 juillet 2024 par laquelle le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à la décharge en droits et pénalités, des rappels de taxe sur la valeur ajoutée auxquels elle a été assujettie au titre de la période du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 et des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés auxquelles elle a été assujettie au titre des années 2015 et 2016.

Rôle de la séance publique du 13/06/2025 à 11h30

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame MARCHAIS

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**01) N° 2402171 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur	SASU AUDIT GESTION CONSEIL CONSULTING	SARL BONDIGUEL & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SASU Audit Gestion Conseil Consulting contre le jugement n° 2201595 du 15 mai 2024 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée réclamés au titre des années 2012 et 2013, ainsi que des pénalités correspondantes d'un montant de 57 797 euros.

02) N° 2402175 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur	M. M Bruno	SARL BONDIGUEL & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

M. Bruno M demande à la cour d'annuler le jugement n° 2201594 du 15 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et de contributions sociales auxquelles ils ont été assujettis au titre des années 2012 et 2013 et qui ont été maintenues à sa charge par une décision d'admission partielle de sa réclamation du 14 janvier 2022 et par la décision de dégrèvement du 22 septembre 2022; ainsi des pénalités correspondantes.

